

En 2007, 21 967 dossiers déclarés recevables et déposés par des candidats à l'obtention d'un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique de l'Éducation nationale par la validation des acquis de leur expérience (VAE) ont été examinés par un jury, 1,4 % de moins qu'en 2006.

13 804 candidats ont obtenu un diplôme complet, soit plus de six candidats sur dix

(+ 1,3 % par rapport à 2006).

Un candidat sur trois recherche un BTS et l'obtient en entier dans 58 % des cas.

Les diplômes de niveau V (CAP-BEP) occupent une place moins importante (22 % des dossiers examinés) mais sept candidats sur dix à un CAP par la VAE

ont obtenu le diplôme complet. Quatre diplômes regroupent plus de 40 % des demandes de VAE,

parmi lesquels le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) « petite enfance » qui représente à lui seul 14,5 % des candidats.

Le développement de la validation des acquis de l'expérience marque une pause en 2007

Depuis 2002, la VAE (validation des acquis de l'expérience) s'est substituée à la VAP (validation des acquis professionnels) et permet d'obtenir un diplôme complet.

Le rôle essentiel joué par les DAVA

Chaque rectorat dispose d'au moins un centre de validation des acquis ainsi que d'une structure responsable du dispositif académique de validation des acquis (DAVA). Outre l'information générale du public, les missions de ces DAVA sont l'accueil, l'accompagnement et le traitement des dossiers de candidatures.

En 2007, la distribution de plaquettes ou de dépliants à destination du public l'informant sur la validation des acquis de l'expérience a atteint 130 000 exemplaires. Cette information était orientée principalement en direction des entreprises de toute taille (63 % du total des informations spécifiques). Vingt-neuf académies sur trente disposent d'un centre d'information téléphonique sur la validation des acquis (le nombre de demandes traitées dépassant les 115 000) et vingt-six d'entre elles d'un centre d'information accessible sur Internet (d'autres sites sont en construction). Enfin, dans vingt-deux académies, l'utilisation des points de relais-conseils a permis de traiter 8 100 demandes (*tableau 1*).

En 2007, 60 900 personnes ont reçu des informations organisées par les DAVA sur la validation des acquis. 77 % d'entre elles ont suivi des séances d'information collectives, les autres ayant été informées individuellement. Dans plus de neuf cas sur dix, les réunions d'information collectives ont duré deux heures et plus, alors que la durée des entretiens individuels d'information est inférieure à deux heures dans la majorité des cas.

Un candidat à la validation sur trois a bénéficié d'un accompagnement dans sa démarche

Plus de 50 300 dossiers de candidature ont été retirés auprès des services académiques de validation, soit une baisse de 17 % en un an.

Chaque personne désirant entrer dans un processus de validation bénéficie d'un entretien personnalisé au cours duquel elle doit choisir le diplôme qu'elle souhaite obtenir. Suite à cet entretien, elle remplit un premier document (livret 1) qu'elle retournera au DAVA qui appréciera si celui-ci est recevable ou non.

Ce premier document étant considéré comme recevable, la possibilité de recourir à la validation est ouverte. En 2007, 27 184 dossiers ont été déposés ; 25 594 ont été déclarés recevables.

TABEAU 1 – Bilan de l'activité des DAVA

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Personnes informées	7 975	12 992	15 252	18 858	29 662	28 781	38 536	58 463	83 561	84 068	78 494	78 856	60 942
Dossiers de candidatures retirés						13 247	18 492	30 803	51 541	53 432	57 988	61 067	50 367
Personnes accompagnées	2 251	3 491	4 240	5 107	5 842	6 487	9 127	12 824	15 162	19 122	20 371	24 551	19 371

Source : MEN-DEPP, enquête n° 62 (La validation des acquis de l'expérience pour la délivrance de diplômes professionnels et technologiques).

Le candidat doit rédiger le dossier qui sera examiné par un jury (livret 2), il comportera la présentation au minimum de quatre activités. C'est à ce niveau qu'un accompagnement est proposé à chaque candidat avec pour objectifs une aide méthodologique à la description des activités ainsi qu'une préparation à l'entretien avec le jury. Le recours à ce service est facultatif et payant (de 160 € à 975 €), mais il est souvent financé par des entreprises ou des organismes divers. 19 371 personnes ont bénéficié de l'aide d'organismes de l'éducation nationale, soit plus de trois quarts des personnes ayant retiré un dossier (d'autres organismes peuvent le proposer et le candidat est toujours libre de son choix). La durée de cet accompagnement a été d'au moins deux heures, quel que soit le niveau de diplôme visé. Il est généralement effectué par des équipes de deux personnes, le plus souvent un enseignant ou formateur et un professionnel. Peuvent aussi intervenir des conseillers en orientation professionnelle et des inspecteurs. 45,5 % des candidats à la validation ayant bénéficié d'un accompagnement visent l'obtention d'un diplôme de niveau III (niveau BTS), 29 % d'un diplôme de niveau IV (niveau bac). Seuls 25,5 % cherchent à obtenir un diplôme de niveau V (niveau CAP-BEP).

Diminution de 1,4 % du nombre de candidats dont les dossiers ont été examinés

Avec 21 967 candidats¹, le nombre de dossiers examinés diminue de 1,4 % par rapport à 2006, année qui avait vu ce nombre s'accroître de 4 % (+ 12 % en 2005) (tableau 2). 32 % des dossiers examinés avaient été déposés au cours des années précédentes. Mais, en 2007, le quart des dossiers

1. Individus dont la demande de validation déclarée recevable a été examinée par un jury.

TABEAU 2 – Nombre total de dossiers examinés par un jury

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Candidats	4 609	5 377	7 549	14 374	19 136	21 379	22 284	21 967
Variation annuelle (en %)		16,7	40,4	90,4	33,1	11,7	4,2	- 1,4

Source : MEN-DEPP, enquête n° 62

déposés et déclarés recevables n'ont pu être examinés dans l'année.

Plus de six candidats sur dix sont des femmes

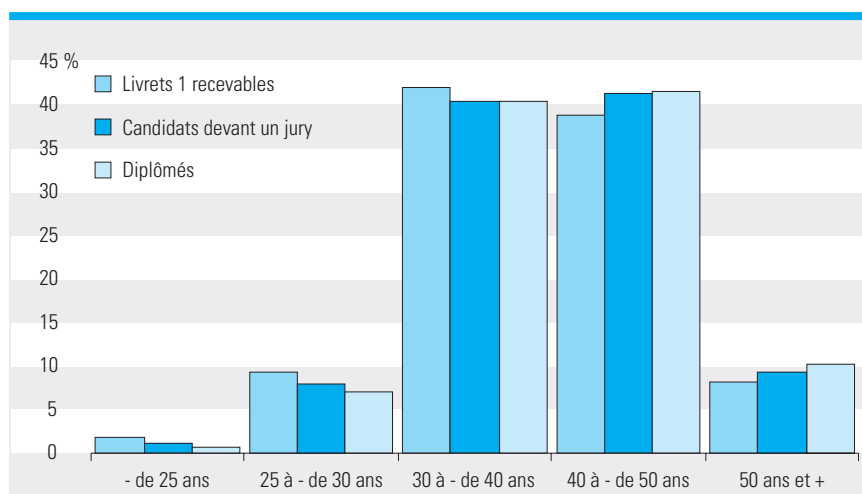
65 % des candidats dont les dossiers ont été examinés sont des femmes. Près de quatre sur cinq sont des actifs ayant un emploi et 21 % des demandeurs d'emploi qui sont ainsi surreprésentés. Huit candidats sur dix ont entre 30 et 50 ans (tableau 3).

La structure par âge des publics concernés par la VAE est connue au cours de trois étapes du processus de la validation : au moment où le livret 1 déposé par le demandeur est déclaré recevable par le DAVA (validé), au passage devant un jury et, enfin, lors de l'attribution du diplôme par validation. Si le groupe le plus important est celui des 30 à moins de 40 ans pour les personnes ayant validé le livret 1, c'est le groupe des 40 à moins de 50 ans qui domine autant pour les candidats passés devant un jury que pour les diplômés (graphique 1).

TABEAU 3 – Répartition des dossiers examinés selon les caractéristiques des candidats (en %)

		2002	2003	2004	2005	2006	2007
Sexe	Hommes	39,6	40,4	41,2	39,1	38,6	34,7
	Femmes	60,4	59,6	58,8	60,9	61,4	65,3
Statut par rapport à l'emploi	Actifs ayant un emploi	77,8	74,9	73,6	74,1	74,6	77,0
	Demandeurs d'emploi	21,0	22,7	25,0	22,2	22,8	21,4
Âge	Inactifs	1,2	2,4	1,4	3,6	2,7	1,6
	Moins de 25 ans	3,4	4,2	3,8	4,1	4,7	1,2
	De 25 à - de 30 ans	10,8	9,9	10,1	10,3	11,0	7,9
	De 30 à 45 ans	67,7	67,3	67,9	66,0	63,8	40,3
	Plus de 45 ans	18,1	18,6	18,2	19,6	20,6	41,2
							50 ans et plus 9,4

Source : MEN-DEPP, enquête n° 62

GRAPHIQUE 1 – Répartition selon la tranche d'âge

Source : MEN-DEPP, enquête n° 62

Le BTS est le diplôme le plus recherché par les candidats à la VAE

34,4 % des candidats souhaitant obtenir un diplôme de l'Éducation nationale par la VAE recherchent un BTS, diplôme d'enseignement supérieur de niveau III. Si l'on ajoute les demandes de validation du diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES), un diplôme souhaité sur deux est de niveau III. Toutefois, ceux qui postulent un diplôme de niveau V (CAP-BEP) sont toujours nombreux et surtout leur part dépasse 20 % (tableau 4). Dans huit cas sur dix, les dossiers examinés correspondent à des formations relevant du tertiaire.

Plus de six candidats sur dix ont obtenu un diplôme complet

Sur les 21 967 dossiers examinés par un jury en 2007, 63 % ont obtenu un diplôme complet et 12 % n'ont rien obtenu (graphique 2).

En moyenne, plus le niveau du diplôme est élevé, plus il est difficile de l'obtenir en entier.

58 % des candidats à un BTS dont le dossier a été examiné par un jury obtiennent le diplôme complet (contre 54 % en 2005). Le taux est plus important parmi les candidats à un baccalauréat professionnel (69,4 %) et surtout parmi les candidats à un CAP (71,1 %) ou à un BEP (75,8 %) (tableau 5). Parmi les 700 diplômes à finalité professionnelle délivrés par les services de l'enseignement secondaire de l'Éducation nationale ouverts à une validation des acquis de l'expérience, 408 ont fait l'objet d'une demande d'obtention. Le diplôme le plus demandé pour la VAE est le certificat d'aptitude professionnel petite enfance qui permet à un nombre très important de non-diplômés de faire reconnaître la qualification acquise dans l'exercice de leur métier. Il regroupe 15 % des candidats à la VAE pour lesquels le diplôme demandé est connu. Il est suivi du diplôme d'État d'éducateur spécialisé (commun à l'Éducation nationale et aux Affaires sociales) pour 15 % des candidats. Mais la proportion de diplômes complets obtenus se situe en dessous de la moyenne des

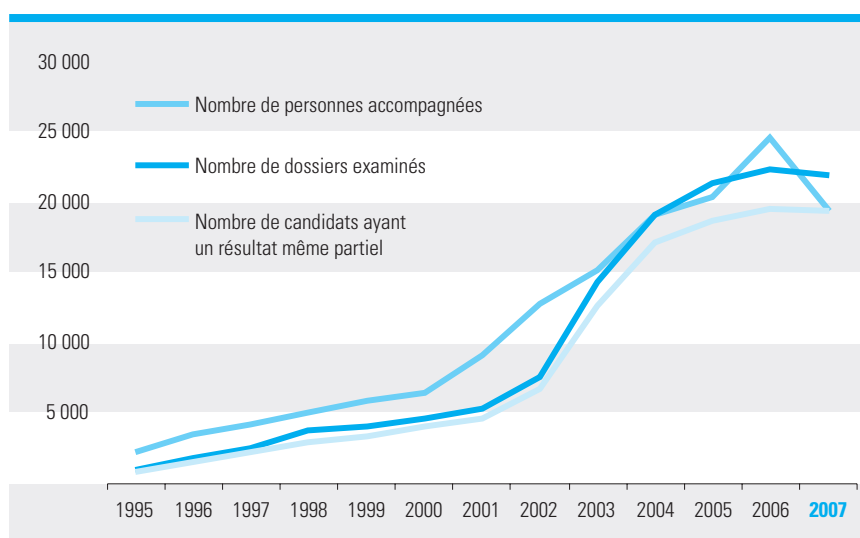
TABLEAU 4 – Répartition des dossiers examinés par un jury selon le diplôme postulé (en %)

	CAP	BEP	BP	Bac pro	Autres diplômes EN*	BTS	Total
1995	19,0	2,0	15,0	15,0	2,0	47,0	100,0
1996	17,0	4,0	15,0	14,0	2,0	48,0	100,0
1997	21,6	3,1	13,6	15,2	2,0	44,5	100,0
1998	22,7	2,4	14,3	14,0	1,9	44,7	100,0
1999	24,7	2,2	14,2	12,7	1,3	44,9	100,0
2000	21,1	2,7	12,2	16,3	2,0	45,7	100,0
2001	20,4	3,2	10,3	16,4	1,8	47,9	100,0
2002	15,6	3,2	9,3	17,6	2,6	51,8	100,0
2003	16,3	3,0	9,2	20,4	3,0	48,1	100,0
2004	16,7	3,4	8,9	22,8	5,2	43,0	100,0
2005	18,9	3,1	7,8	20,6	10,0	39,6	100,0
2006	19,0	2,5	7,0	18,0	19,1	34,4	100,0
2007	21,9	2,4	8,4	17,1	15,9	34,4	100,0

* DEES, mentions complémentaires ou BMA

Source : MEN-DEPP, enquête n° 62

GRAPHIQUE 2 – Candidats à la validation des acquis et personnes ayant bénéficié d'un accompagnement de la part de l'Éducation nationale



Source : MEN-DEPP, enquête n° 62

TABLEAU 5 – Répartition selon le diplôme des dossiers examinés par un jury en 2007

	Candidats	Part des candidats ayant obtenu un diplôme complet	Part des candidats ayant obtenu une partie du diplôme	Part des candidats n'ayant rien obtenu	Total
BTS	7 565	58,5	26,2	15,3	100,0
DCESF	1	100,0	0,0	0,0	100,0
DMA	13	53,8	15,4	30,8	100,0
DNTS	1	0,0	0,0	100,0	100,0
DSAA	15	53,3	26,7	20,0	100,0
DIV-3	2 881	45,8	38,9	15,3	100,0
DIP3	1	0,0	100,0	0,0	100,0
Bac pro	3 752	70,8	20,9	8,3	100,0
Bac techno	93	65,6	20,4	14,0	100,0
BMA	4	50,0	50,0	0,0	100,0
BP	1 811	45,4	44,1	10,5	100,0
BT	12	58,3	41,7	0,0	100,0
MC4	29	69,0	13,8	17,2	100,0
BEP	524	73,5	14,5	12,0	100,0
CAP	4 786	72,5	18,4	9,1	100,0
MC5	430	60,2	34,7	5,1	100,0
Total*	21 918	60,1	27,8	12,1	100,0

* La répartition par diplômes n'est connue que pour 21 918 dossiers examinés.

Source : MEN-DEPP, enquête n° 62

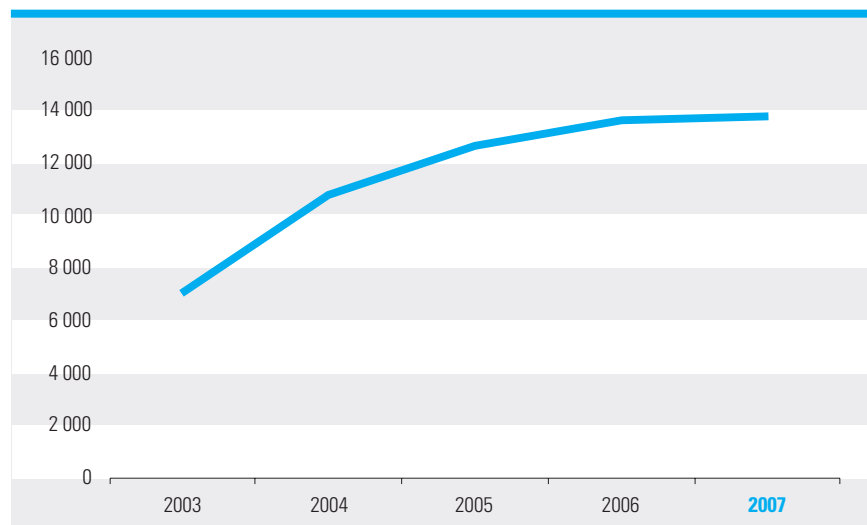
diplômes de ce niveau, soit 45,8 % de diplômés contre une moyenne de 58,5 % pour les BTS. Le brevet de technicien

supérieur d'assistant de direction (8 % des demandes) vient ensuite. Au total onze diplômes regroupent à eux seuls

plus de 60 % des demandes : cinq BTS, deux baccalauréats professionnels, deux brevets professionnels, un CAP et un diplôme de niveau III. Les BTS demandés ont une orientation plutôt tournée vers l'assistance de gestion ou le commerce, les BP sont essentiellement du domaine de la coiffure (nécessaires à l'ouverture

d'un salon), le baccalauréat professionnel dominant est celui de secrétariat, suivi du baccalauréat professionnel du commerce (*graphique 3*).

GRAPHIQUE 3 – Nombre de diplômés par la VAE au sein des dispositifs académiques de validation (DAVA)



Source : MEN-DEPP, enquête n° 62

Fortes disparités entre les académies

Cinq académies ont examiné plus de mille dossiers (Créteil, La Réunion, Aix-Marseille, Versailles et Orléans-Tours) et trois en ont examiné moins de 200. La part des candidats ayant obtenu un diplôme complet est de 73,5 % dans l'académie d'Amiens, soit 10 points de plus que la moyenne nationale. En termes, d'obtention d'une partie de diplômes ou de diplômes complets, les différences sont également fortes.

Les académies sont classées par ordre décroissant du nombre de candidats. Il est possible que dans les académies particulièrement isolées géographiquement certains

TABLEAU 6 – Les 35 diplômes les plus demandés en VAE en 2007

Diplômes	Intitulés	Candidats	Candidats ayant obtenu un diplôme complet	Candidats ayant obtenu une partie du diplôme	Candidats n'ayant rien obtenu	Part des candidats par diplôme
CAP	Petite enfance	3 192	2 212	679	301	14,5
DIV-3	Éducateur spécialisé (diplôme d'État)	2 850	1 304	1 111	435	13,0
BTS	Assistant de direction	1 787	1 012	422	353	8,1
Bac pro	Secrétariat	1 151	758	269	124	5,2
BP	Coiffure option styliste visagiste	751	334	353	64	3,4
BTS	Comptabilité et gestion des organisations	745	443	197	105	3,4
BTS	Assistant de gestion PME-PMI	673	426	144	103	3,1
BTS	Management unités commerciales	669	438	165	66	3,0
Bac pro	Commerce	492	362	92	38	2,2
BP	Coiffure option coloriste permanentiste	484	201	231	52	2,2
BTS	Négociation et relation clients	469	314	76	79	2,1
Bac pro	Comptabilité	376	273	79	24	1,7
BTS	Opticien lunetier	244	51	153	40	1,1
MC5	Sécurité civile et d'entreprise (MC5)	242	110	131	1	1,1
Bac pro	Service accueil assistance conseil	238	195	23	20	1,1
BTS	Professions immobilières	209	88	91	30	1,0
Bac pro	Logistique	208	145	44	19	0,9
BTS	Informatique de gestion administrative de réseaux locaux d'entreprise	207	113	53	41	0,9
BTS	Maintenance industrielle	188	111	55	22	0,9
CAP	Cuisine	182	145	18	19	0,8
BTS	Hôtellerie restauration option B : art culinaire, art de la table et du service	163	92	46	25	0,7
Bac pro	Restauration	157	89	54	14	0,7
Bac pro	Pilotage système production automatique	148	123	20	5	0,7
MC5	Aide à domicile (MC5)	148	120	15	13	0,7
BTS	Assurance	136	81	31	24	0,6
BTS	Assistance technique d'ingénieur	135	112	11	12	0,6
BP	Agent technique prévention et sécurité	117	74	34	9	0,5
BTS	Electrotechnique	115	72	16	27	0,5
CAP	Prêt-à-porter	111	99	4	8	0,5
Bac pro	Vente (prospective négociation suivi client)	109	84	19	6	0,5
BEP	Métiers du secrétariat	108	90	8	10	0,5
BTS	Ventes productions touristiques	108	72	28	8	0,5
BEP	Carrières sanitaires et sociales	103	60	19	24	0,5
CAP	Coiffure	101	66	27	8	0,5
CAP	Agent accueil conduite route tr.	100	95	1	4	0,5
Total des 408 diplômes les plus demandés en VAE		21 967	13 804	5 543	2 620	100,0

N.B. La répartition par diplômes et spécialités n'est connue que pour 21 918 dossiers examinés.

Source : MEN-DEPP, enquête n° 62

dossiers instruits voient leur conclusion se produire devant des jurys d'autres académies sans qu'elles soient systématiquement informées des résultats (par exemple la Corse qui a en fait préparé 112 dossiers).

François Ancel, DEPP A1

TABLEAU 7 – Les résultats de la VAE par académie en 2007

Académie	Nombre de dossiers examinés en 2007	Part des candidats ayant obtenu un diplôme	Part des candidats n'ayant obtenu qu'une partie d'un diplôme	Part des candidats n'ayant rien obtenu
Créteil	2 346	63,7	24,7	11,6
La Réunion	1 970	69,9	17,5	12,6
Aix-Marseille	1 423	58,7	26,9	14,4
Versailles	1 402	67,0	21,3	11,7
Orléans-Tours	1 311	61,3	24,3	14,3
Nantes	943	68,0	25,8	6,3
Reims	897	64,9	30,0	5,1
Toulouse	879	66,0	22,5	11,5
Bordeaux	834	52,2	32,6	15,2
Grenoble	825	62,5	27,8	9,7
Limoges	805	56,3	31,6	12,2
Rouen	730	57,3	25,1	17,7
Montpellier	664	61,4	24,5	14,0
Nice	656	62,5	25,3	12,2
Rennes	628	64,2	18,2	17,7
Martinique	598	54,2	32,6	13,2
Strasbourg	568	68,7	22,2	9,2
Nancy-Metz	538	61,2	34,8	4,1
Paris	516	70,5	20,3	9,1
Amiens	510	73,5	19,6	6,9
Poitiers	483	61,3	26,9	11,8
Lyon	425	42,6	33,9	23,5
Guadeloupe	408	64,0	27,2	8,8
Dijon	378	69,0	18,0	13,0
Besançon	312	54,2	30,4	15,4
Caen	284	53,9	31,7	14,4
Clermont-Ferrand	257	60,7	30,7	8,6
Lille	193	72,0	20,2	7,8
Corse	97	69,1	22,7	8,2
Guyane	87	50,6	40,2	9,2
Total	21 967	62,8	25,2	11,9

Source : MEN-DEPP, enquête n° 62

La validation des acquis de l'expérience

La VAE inscrite dans l'article L. 335-5 du Code de l'éducation se substitue à la validation des acquis professionnels (VAP). Elle constitue une voie d'obtention des diplômes au même titre que la voie scolaire, l'apprentissage ou la formation continue des adultes. Elle concerne tous les diplômes à finalité professionnelle de l'Éducation nationale classés aux niveaux V, IV et III de la nomenclature des niveaux de formation. Sont exclus du champ d'application les diplômes nationaux délivrés au nom de l'État par les établissements publics d'enseignement supérieur.

La validation des acquis de l'expérience est effectuée au regard de l'ensemble des connaissances, aptitudes et compétences acquises par le candidat dans l'exercice d'activités salariées, non salariées ou bénévoles, en rapport avec le champ du diplôme pour lequel la demande est déposée.

Tous les acquis issus de l'expérience du candidat doivent être pris en compte au titre de la validation, qu'ils relèvent du domaine professionnel ou des domaines généraux du diplôme.

Quel que soit son statut (scolaire, apprenti ou stagiaire de la formation professionnelle continue), une personne en formation ne peut pas postuler à la validation des acquis de l'expérience en substitution des modalités réglementaires prévues pour sanctionner cette formation.

La demande de validation des acquis de l'expérience relève d'une démarche individuelle telle qu'elle est précisée notamment par les articles L. 900-1, L. 900-2 et L. 900-4-2 du Code du travail.

